FRC 45
~~23679~~
Case
Frc
24240

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

# MOTION D'ORDRE

FAITE

PAR RAMBAUD

*SUR la contribution foncière.*

Séance du 9 Prairial an 5.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

DANS la discussion qui eut lieu, vers la fin de la dernière session, sur la répartition pour l'an 5 de la contribution foncière entre tous les départemens de la République, la plupart des orateurs se plaignirent de l'inégalité inséparable du mode employé jusqu'à présent



THE NEWBERRY LIBRARY

pour opérer cette répartition. A défaut de règles positives, on n'a pu en suivre que d'arbitraires ; à défaut de bases exactes, on n'a pu en adopter que d'incertaines ; et de peur de s'engager dans un travail difficile, effrayant peut-être, mais pourtant indispensable, on s'est encore laissé aller à la commode routine des vieux erremens. Ainsi les pays qui sous l'ancien régime avoient été soumis à la verge des intendans, et qu'on appeloit si improprement *pays d'élection*, du nom des tribunaux complaisans que le démon de la fiscalité tenoit à ses gages, ces pays ont continué sous le régime nouveau à se voir surchargés d'impôts accablans, tandis que ceux qui avoient eu le bonheur de conserver l'administration tutélaire connue sous le nom *d'états*, profitent encore des avantages, peut-être trop étendus, qu'elle leur avoit précédemment assurés. Une infinité d'autres circonstances dont l'énumération seroit superflue, avoient autrefois concouru à produire cette inégalité décourageante, également injuste dans son principe et déplorable dans ses effets, incompatible d'ailleurs avec les élémens d'un gouvernement représentatif, lequel ne sauroit trop tôt et trop efficacement s'appliquer à la faire disparoître. Ces vérités ont été dites plus d'une fois à cette tribune : personne ne pouvoit raisonnablement les combattre, personne n'a tenté de le faire ; la commission chargée de former le tableau de répartition convenoit elle-même de l'imperfection de son travail et du vice de toutes les bases auxquelles il avoit fallu s'attacher, ou plutôt du défaut de toute base. Mais l'année s'écouloit, le besoin du service pressoit, la nécessité commandoit ; et quoique je sentisse autant qu'un autre, et comme citoyen, et comme membre du Corps législatif, combien il étoit pénible, humiliant même, de consacrer toujours, sous prétexte d'urgence, d'anciennes erreurs, de grands abus, je me suis toutefois abstenu de réclamer, parce qu'en effet à cette époque toute

FRC 4 1

réclamation me sembloit trop tardive et par conséquent dangereuse. Mais je pris dès-lors avec moi-même l'engagement que je remplis aujourd'hui, celui de demander, à l'ouverture de la nouvelle session, qu'une commission spéciale s'occupât uniquement des moyens de préparer pour l'an 6 une répartition plus équitable, de rassembler dans cette vue tous les matériaux épars, de rechercher tous les secours, de s'environner de toutes les lumières. Objectera-t-on que je demande une chose impossible, que le seul moyen de distribuer équitablement l'impôt seroit d'avoir un cadastre, et qu'un cadastre, en le supposant praticable, seroit l'ouvrage d'une longue suite d'années? Je répondrai d'abord qu'il doit, ce me semble, exister des moyens de suppléer, quoiqu'imparfaitement, aux avantages sans contredit inestimables d'un cadastre, et que si l'espoir d'une justice rigoureuse est, en cette matière aussi, un espoir chimérique, il n'en est pas moins de notre devoir de tout faire pour nous en rapprocher; j'ajouterai que si nous désespérions tout-à-fait d'opérer le bien, nous devrions avouer franchement notre insuffisance, mais que la difficulté d'arriver au but, loin d'être un motif pour ne pas se mettre en route, n'est qu'une raison pour s'y mettre plutôt. Sachons une fois nous y prendre à temps, afin de n'être pas réduits à employer éternellement cette misérable excuse : Il est trop tard. On a fait jusqu'à présent de beaux rêves, occupons-nous enfin sérieusement à les réaliser. N'oublions pas sur-tout qu'un bon système d'impositions est, de toutes les mesures législatives, celle qui tient de plus près à la prospérité nationale, à la satisfaction individuelle; que ce seroit de tous les bienfaits, ou, pour mieux dire, de tous les actes de prévoyance et de sagesse, celui qui se feroit le plus sentir, qui feroit le mieux apprécié; que le succès de toutes nos institutions, je ne dis pas seulement économiques et industrielles, je dis de toutes nos institutions et politiques et morales, tient

190



cela, et ne tient plus aujourd'hui qu'à cela; qu'un bon système d'impositions n'est pas sans doute encore un bon système de finance, parce qu'il ne suffit pas d'ordonner la recette, et qu'il faut savoir coordonner la dépense (1), mais qu'il ne sauroit y avoir un bon système de finance où le système d'imposition est vicieux. N'oublions pas enfin que si déja il est reconnu que les propriétés foncières sont en général beaucoup trop grevées, il importe d'autant plus de ne pas ajouter au poids du fardeau celui de l'injustice et de l'inégalité.

Je demande donc que dès-à-présent une commission spéciale soit nommée pour s'occuper de préparer le mode et les bases de répartition de la contribution foncière de l'an 6.

---

(1) Au lieu de dire encore, ainsi qu'on a toujours fait, « Il convient de dépenser *tant*, donc il faut l'exiger » ; il seroit plus raisonnable de dire enfin : « Nous n'avons que *tant* à recevoir, donc nous n'avons que *tant* à dépenser. »

---

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE,
Prairial an 5.